

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté n°001-2024

OBJET : FERMETURE TERRAINS DU PARC PIERRE ROUX

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT que les conditions climatiques ont endommagé les pelouses du stade du Parc des sports Pierre Roux sur tout l'ensemble du Parc Omnisports,

ARRETE

ARTICLE I

DU MARDI 09 JANVIER 2024 AU VENDREDI 12 JANVIER 2024 INCLUS, les compétitions de football et les entrainements sont interdits sur tout l'ensemble du Parc Omnisports Pierre Roux.

ARTICLE II

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- MONSIEUR LE PRESIDENT DU CLUB DE FOOTBALL (JSD),
- LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL,
- LES SERVICES TECHNIQUES DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE,
- LA GENDARMERIE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE,
- LA POLICE MUNICIPALE,
- LE GARDIEN DES ESPACES SPORTIFS

chargé, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

DOUVRES-LA-DELIVRANDE, le 09 janvier 2024



Le Maire,

Thierry LEFORT

Pour le Maire Empêché
[Signature]